

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Argent 36 110
Graine Seigle quartierous 32
Avoine 24 Bois pour son usage

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales? *de la Casse Communale*
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Cher & laque

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Demoret.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse, et Agence de Demoret

d. District

D'Yverdon

e. Canton

Le Locle

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Proches les unes des autres excepté un Moulin éloigné d'un petit 1/2 Heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. 14

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Quatre ans dans le canton de Fribourg 1/4 Heures
Chancy, Pralin, Mollondin, Chêne, et Champstève 1/2 heure
Dompneloye, et Chavannes 1/2 heure
Deneziv 1/2 heure.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

Prier Dieu, lire, reciter les catéchismes, et Pseaumes,
l'Arithmétique, et l'Orthographe &c.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année, excepter un mois de congé pendant la moisson.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Testament, Pseaumes, catéchismes, Dosterval, et de Berne
et Palette &c.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Suivant les Ordonnances

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver environ 5 heures 1/2 par jours, sans la veillée
et moins en été.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Suivant leurs Savoirs.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Examen fait par le Pasteur de l'endroit, après dit. Examen
le Pasteur en choisit deux, qui envoioit le Bailiff, qui
faisoit choix d'un, et lui donnoit un Brevet.

b. D'où est-il?

De Forel.

c. Son nom

Abram Philippe Bidoué.

(3)

d. Son âge.

51 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

La femme et 4 Enfants

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

34 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

A Forel lieu de sa naissance, etant enfant.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Après les écoles en été, cultivateur
et en hiver tout le jour presque à l'école.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Cela varie; il y a eu des tems où il y avoit à l'école tant garçons que
filles 55, 57, et moins. Présentement 32, et 8, ou 9 qui vont entrer
à l'école au premier jour.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

En hiver tout tant garçons que filles
En été, moins.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Deux petits Morcels de terre

b. Quelle en est la valeur?

23 baches de revenus par an

c. Source des revenus.

De la commune, et quelque chose, une partie des Enfants.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Un père paye un grover de Seigle, et 4 baches en Argent par an pour
un enfant, et cela depuis l'âge de 7 ans à 15 ans, un père qui aura 4, 5, 8, 10 enfans
ne paye que pour 2.

15°. Bâtiment de l'école.

Maison commune.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Presque neuf.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Rien qu'une chambre

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Ne loue rien.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension est fixe
En Argent 38 francs
En Bled 8 coupes
Avoine 8 coupes le tout mesure de Moudon
Bois - 12 chards. dont le Régent doit faire préparer dans les bois
et la commune est chargée du charois*

*Conditions des fonctions du Régent
Conduire le chant des psaumes à l'église chaque Dimanche
chaque Dimanches faire la prière à l'église
Et les Mercredi depuis la St Martin jusqu'à Pâques faire
la prière à l'église
Et trois écoles par jours, excepter le Samedi qui ne
fait que deux écoles*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? - - - - -

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? - - - - -

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? - - - - -

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? - - - - -

d. District - - - - -

e. Canton - - - - -

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. - - - - -

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) - - - - -

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. - - - - -

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. - - - - -

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? - - - - -

Hollörens

Un Village

C'est une Commune.

Paroisse de Palquière Agence de Stollend.

D'Yverdon

De Lemane

Elles sont toutes dans le lieu

Excepté une

La Maison susdite

S'appelle les Rottes

un quart de lieu

*29
N. 15
L*